



COMMUNE DE PORTEL-des-CORBIERES
- AUDE -

Compte-rendu de séance

Conseil municipal du jeudi 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, **vingt juillet à dix-huit heures**, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, (CGCT), s'est réuni dans la salle du conseil municipal sise 10, avenue des corbières à PORTEL-des-CORBIERES, sous la présidence du maire Bruno TEXIER.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : mesdames MEILLIAND. BOUDIAF. CASTEL. SUNER. TACCOËN et messieurs TEXIER. MAGRO. GARCIA. AUZOLLE. HABERT. ARCOS.

Absents excusés et représentés :

1. Monsieur NOWOTNY donne son pouvoir à madame MEILLIAND.
2. Madame ROUANET donne son pouvoir à monsieur TEXIER.
3. Madame BONNET donne son pouvoir à madame SUNER.
4. Monsieur MANDIN donne son pouvoir à madame TACCOËN.

Le quorum est constaté.

Date de convocation : **12 juillet 2023**

Date d'affichage de la convocation : **12 juillet 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Nombre de membres représentés :

Nombre de votants :

Majorité absolue : 8

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil :

Madame Magali MEILLIAND, à l'unanimité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

A l'ordre du jour figure :

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2023.

1. Convention de reversement d'une fraction de la fiscalité économique perçu par le grand Narbonne.
2. Convention cadre de mise en commun des services de police municipale entre les communes du territoire du Grand Narbonne en cas de catastrophe naturelle et technologique.
3. Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz Antargaz — avenant n°3.
4. Convention avec l'État relative au raccordement de la sirène communale au Système d'Alerte et d'Information des Populations (S.A.I.P.).
5. Organisation du temps de travail au sein de la commune de PORTEL-des-CORBIÈRES.
6. Convention relative au programme 2023 de prévention des incendies de forêt.
7. Contribution à l'apprentissage 2023 – Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aude.
8. Informations relatives à l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal à monsieur le maire.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

ADOPTION du procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2023

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **14 juin 2023**,

Après lecture de celui-ci, le conseil municipal,

DÉCIDE, à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du **14 juin 2023**.

QUESTION N° : 1

Convention de reversement d'une fraction de la fiscalité économique perçu par le grand Narbonne.

DÉLIBÉRATION N°040-2023

Adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

QUESTION N° : 2

Convention cadre de mise en commun des services de police municipale entre les communes du territoire du Grand Narbonne en cas de catastrophe naturelle et technologique.

DÉLIBÉRATION N°041-2023

Adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

QUESTION N° : 3

Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz Antargaz — avenant n°3.

DÉLIBÉRATION N°042-2023

Adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

QUESTION N° : 4

Convention avec l'État relative au raccordement de la sirène communale au système d'alerte et d'information des populations (S.A.I.P.).

DÉLIBÉRATION N°043-2023

Adoptée à la majorité des présents et des représentés, 1 voix contre, et 2 abstentions.

QUESTION N° : 5

Organisation du temps de travail au sein de la commune de PORTEL-des-CORBIÈRES.

DÉLIBÉRATION N°044-2023

Adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

QUESTION N° : 6

Convention relative au programme 2023 de prévention des incendies de forêt.

DÉLIBÉRATION N°045-2023

Adoptée à l'unanimité des présents et des représentés,

QUESTION N° : 7

Contribution à l'apprentissage 2023 – Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aude.

DÉLIBÉRATION N°046-2023

Adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

QUESTION N°8 :

Informations relatives à l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal à monsieur le maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations reçues au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, le 9 juin 2020 par délibération n°014-2020 :

§ 4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

Décision du maire n°003-2023 : Contrat de cession avec l'association « Les Amis de Barbeaux » pour le concert du samedi 12 août 2023 organisé dans le cadre du festival « Les Festejades ».

Décision du maire n°004-2023 : Sonorisation des concerts du samedi 12 août 2023 organisés dans le cadre du festival « Les Festejades 2023 »

Décision du maire n°005-2023 : Sécurisation des bâtiments / équipements communaux – Fournitures des cylindres, clés et pose.

§ 15. Exercice du droit de préemption (DPU) :

Renonciation à l'exercice du droit de **préemption pour** les ventes de biens immobiliers suivantes :

VENTE	ADRESSE TERRAIN	PARCELLES	USAGE	PRIX VENTE
ASSENS / MIDENA	Le Village	A 1833	parcelle de terre	600.00
RUMEAU / SCI VINCELBEN	2, rue de Malbec	A 95	habitation	120 000.00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 18h48.

La secrétaire de séance,
Magali MEILLIAND.



Le maire,
Bruno TEXIER.

